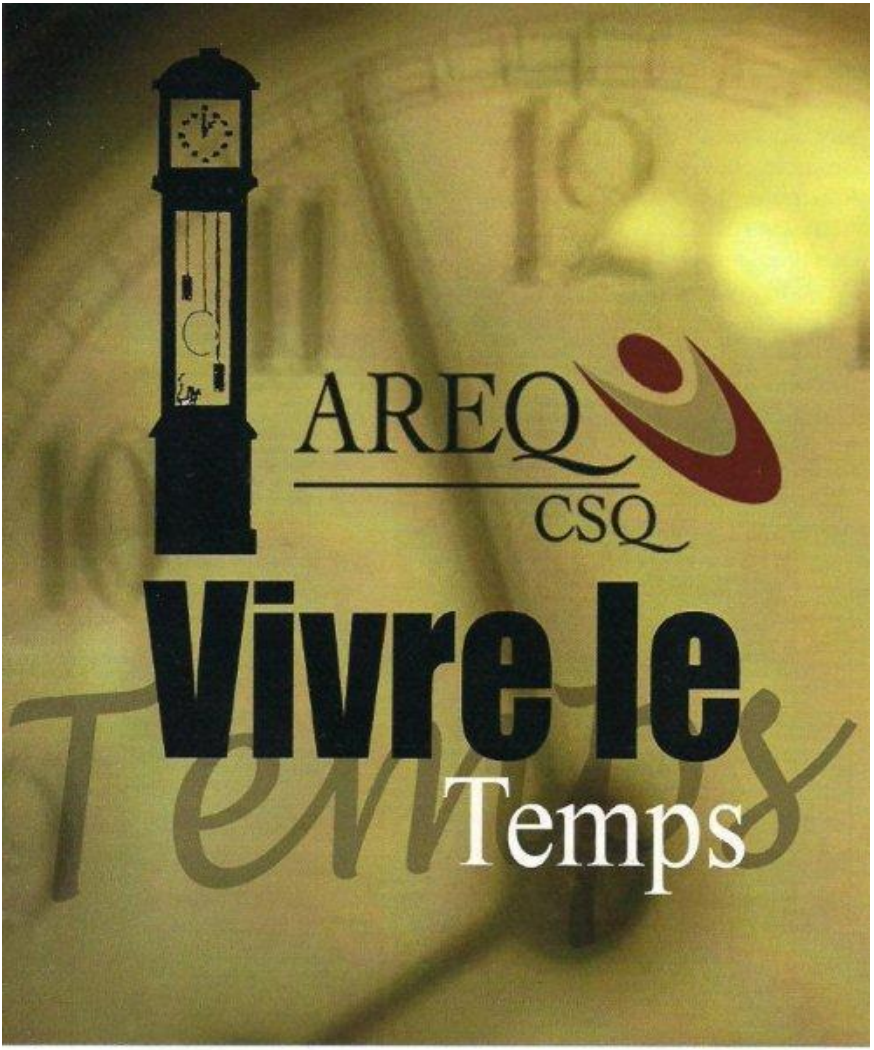

Décembre 2016

RÉGION 01

Secteur « L » Des Falaises

Sommaire

Mot du président……..... 3
Des nouvelles de la région…..……. 5
Accueil à Grande-Vallée……..…….. 7
AREQ «Toujours en action»……..... 8
ASSUREQ..……..... 11
Bourses de l'AREQ……...……..... 14
La condition des femmes..... 15
Message très important……..... 16
Assurance collective……..... 17
Journée internationale des hommes……..... 20
La condition des hommes……..... 21
AGS et AGR……..... 22
Condoléances…….. 23

Montage: **Annie Jalbert** (jalan@globetrotter.net)
Révision: **Jean-Paul Fournier**

Logos: **Thérèse Minville et Gisèle Philibert**

Impression: **Imprimerie du Havre**

Les textes, sauf quelques corrections majeures, sont la propriété originale des auteurs.

Mot du président

Bonjour à vous tous, membres du secteur,

Nous sommes rendus à la dernière année du triennat 2014-2017. Notre plan d'action a été adopté en assemblée générale sectorielle. Plusieurs objectifs sont atteints et nous le poursuivrons jusqu' à notre assemblée générale en avril prochain.

À la fin mai 2017, une délégation de quatre membres de notre secteur participera au Congrès de l'AREQ qui se tiendra à Lévis. Ils ont été nommés et deviendront délégués officiels lors de notre AGS en avril prochain.Un nouveau plan d'action nous sera proposé par la suite.

Nos activités ont débuté en septembre dernier par le brunch d'accueil. Une année spéciale. Dix-huit nouveaux membres étaient invités à la non-rentrée. C'était l'occasion de les accueillir dans notre secteur. Un feuillet d'information sur notre programmation est remis à chacun des participants.

À notre assemblée générale, trois postes seront en élection: les personnes à la présidence, au secrétariat et à la deuxième vice-présidence. Les personnes occupant ces postes sont rééligibles pour un second mandat.

En octobre dernier, une session régionale à Matane réunissait les membres du CE, les membres des conseils sectoriels et les délégations au Congrès 2017 de notre région 01. Nous avons amorcé nos discussions sur les statuts et règlements qui seront adoptés lors du prochain congrès.

Nos activités annuelles se poursuivent en essayant de répondre le plus possible à vos intérêts. Je vous invite à y participer en grand nombre et à vous impliquer à la mesure de vos goûts et disponibilités.

Merci aux membres du conseil sectoriel, aux responsables de comités et de dossiers, aux maillons de notre chaîne téléphonique de même qu'à vous tous et toutes pour votre implication et votre support à la bonne marche de notre secteur.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes. Que ce temps de réjouissance vous apporte joie et bonheur et que la SANTÉ demeure le souhait le plus cher.

Raoul Déraspe, président,
Secteur «L» des Falaises

Session régionale à Matane en octobre dernier

Sites internet AREQ: www.areq.lacsq.org
Secteur «L» des Falaises: www.desfalaises.areq.lacsq.org

AREQ CSQ

Des nouvelles de la région

Bonjour à vous tous,

Déjà la dernière année du triennat 2014-2017, cette dernière exige à la fois une réflexion sur le passé et une projection sur l'avenir.

Pour débuter cette démarche, le conseil exécutif de l'AREQ a entrepris une tournée des dix régions du Québec.

Début octobre, c'était le tour de la région 01 à recevoir leur visite. Lors de cette session, les membres de votre conseil sectoriel, les délégués et substituts de votre secteur ont discuté, en atelier, sur les conditions pour un Congrès efficace et réussi ainsi que sur les orientations 2017-2020. On nous a dévoilé les résultats du sondage CROP auprès des membres de l'AREQ. Dans notre région, 62% de nos membres font du bénévolat sur une base régulière à raison de 4,4 heures/semaine. Bravo ! À vous toutes et tous.

C'est sous le thème: «Conviction Engagement Cohésion» que se tiendra du 29 mai au 1er juin 2017, au Centre des Congrès de Lévis, le 46e Congrès de l'AREQ.

Malgré cet important événement de notre Association, la vie continue.

En septembre, les personnes à la présidence de votre secteur et moi-même, avons planifié le calendrier pour l'année.

En octobre, la tournée des membres de l'exécutif fut précédée par la rencontre régionale et suivie par la formation en trésorerie donnée par Mme Nathalie Hébert et M. Doris Dumais.

Finalement octobre s'est clôturé par la tenue du conseil national à Rimouski. À cette occasion, nous avons présenté la vidéo que nous avions visionnée lors de l'AGR de Baie-Comeau. Un petit souvenir est également remis aux participants. Merci à notre ami Hermel L'Italien pour la supervision de ce dossier tout au long de sa réalisation.

En novembre et décembre, les personnes responsables de comités sectoriels ont reçu à leur tour une formation sur leur comité respectif à Matane. Vous en aurez des nouvelles prochainement si ce n'est pas déjà fait dans vos bulletins sectoriels, votre site Web ou lors d'activités. Toutes ces formations visent un seul objectif, vous permettre d'être bien informés sur les dossiers pertinents pour nous tous, les personnes aînées.

Un petit rappel: pour être à la fine pointe de l'information concernant l'AREQ et ce à tous les vendredis, inscrivez-vous à l'infolettre.

Le secteur est le pilier de l'AREQ. À votre assemblée générale sectorielle qui se tiendra fin avril, il y aura élection à la présidence. Dans plusieurs secteurs, il faut de la relève. C'est un beau défi ! Pensez-y !

Enfin, nous aurons notre Assemblée générale régionale (AGR) dans le secteur Rimouski-Neigette à l'hôtel Rimouski, le jeudi 18 mai 2017 à 9 heures. Je vous y invite en grand nombre car c'est l'instance représentative de la région et tous les membres de chacun des secteurs la forment.

Lors de cette assemblée, nous élirons notre conseil exécutif pour le triennat 2017-2020. De plus, nous soulignerons les quarante ans de la région.

En terminant, à l'approche de ce temps de festivités, je vous souhaite les plus beaux cadeaux qui soient: la santé et le bonheur pour vous et vos proches.

Que de bons moments passés en famille et entre amis soient au menu de vos rencontres.

Joyeux Noël et Bonne Année!

Au plaisir de se croiser et d'échanger plus spécialement lors de ma visite sectorielle.

Monique Blais, présidente régionale,
Bas-St-Laurent-Gaspésie-Les-Îles-Côte-Nord

Accueil à Grande-Vallée

Pour une première activité, en ce début de septembre, cinquante-huit membres sont heureux de se retrouver pour un délicieux brunch à l'Hôtel Grande-Vallée des Monts mais aussi pour discuter. C'est toujours un plaisir renouvelé.

Monsieur le président, Raoul Déraspe, nous souhaite la bienvenue et spécialement aux nouveaux membres retraités présents: Pierrette Dubé-Garnier, Éliette Roussy, Germain Brodeur et François-Régis Tardif. Bonne retraite à vous. Aussi, il nous présente les membres du conseil sectoriel et les activités à venir. Un feuillet nous est distribué pour nous les rappeler et nous informer de d'autres sujets. Enfin, il nous invite à consulter le site internet de l'AREQ de même que le nouveau site de notre secteur des Falaises où l'on retrouve plein d'informations. Bravo aux personnes pour leur beau travail accompli.

Merci à toutes les personnes impliquées qui ont permis cette belle rencontre.

Annie Jalbert

Nouveaux membres retraités

François-RégisTardif, Pierrette DubéCarrier, Éliette Roussy, Germain Brodeur

AREQ, «Toujours en Action»

Mercredi, le 19 octobre 2016, près de quarante personnes retraitées sont réunies au Centre Colombien de Gaspé pour participer à un projet qui a pour but de renseigner les participants sur le « nouveau » rôle des pharmaciens au Québec avec la loi 41. Cette loi, nous pouvons en prendre connaissance sur le site ***http://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/application-de-la-loi-41/***. Vous y trouverez le guide d'exercice sur les activités réservées aux pharmaciens, les formulaires de communication, ainsi que des informations sur le comité de vigie.

Le pharmacien invité, Antoine Gagnon, travaille à la pharmacie Uniprix de Gaspé et sa compétence nous permet de bien saisir les nouveautés quant au rôle des pharmaciens du Québec.

Depuis l'entrée en vigueur de Loi 41, les activités suivantes s'ajoutent à leur champ d'exercice:

- Prolonger l'ordonnance d'un médecin.
- Ajuster l'ordonnance d'un médecin en modifiant la forme, la dose, la quantité ou la posologie d'un médicament prescrit.
- Substituer au médicament prescrit, en cas de rupture d'approvisionnement complète au Québec, un autre médicament de même sous-classe thérapeutique.
- Administrer un médicament par voie orale, topique, sous-cutanée, intradermique ou intramusculaire, ou par inhalation afin d'en démontrer l'usage approprié.
- Pour un pharmacien exerçant dans un établissement de santé, prescrire et interpréter des analyses de laboratoire aux fins du suivi de la thérapie médicamenteuse.
- Prescrire certaines analyses de laboratoire en pharmacie communautaire pour des fins de surveillance.

- Prescrire un médicament lorsqu'un diagnostic n'est pas requis, notamment à des fins préventives.

Prescrire des médicaments pour certaines conditions mineures dont le diagnostic et le traitement sont déjà connus.

Des frais peuvent s'appliquer, informez-vous mais ils peuvent être défrayés par l'assurance-maladie du Québec ou vos assurances. Le contenu de sa conférence est disponible sur notre site: desfalaises.areq.lacsq.org - secteur-Programme Toujours en action.

En deuxième partie, Denis Berthelot nous présente le nouveau site informatique pour notre secteur des Falaises: ***http://desfalaises.areq.lacsq.org/***

Le site est apprécié des participants et des félicitations sont adressées à Denis et à Raoul pour la beauté du site. Les renseignements concernant notre histoire, nos activités, nos responsables d'activités, le conseil sectoriel et sa composition et plusieurs liens fort utiles y sont inclus.

Raoul Déraspe, notre président, nous rappelle que nous pouvons faire nos réclamations d'assurances en ligne. La démarche est incluse aussi sur le site de notre secteur. Une fois sur le site (desfalaises.areq.lacsq.org), allez à «Liens» et sur cette page, cliquez sur «Assurances SSQ». Vous aurez là les modalités d'inscription aux divers types d'assurances disponibles.

https://ssq.ca/reclamation/assurance-collective

Un excellent dîner a suivi au Frontibus. Cet avant-midi est apprécié et bien rempli.

Pierre-Paul Côté

En après-midi, nous étions accueillis par Marie-Josée Grenier, technicienne en réadaptation physique. Elle nous sensibilisait sur le maintien de notre santé par de bonnes habitudes de vie. Conférence et exercices pratiques furent présentés aux participants. Les membres ont pu profiter de différents documents: «Profitez de la vie», «Soyez actif», «Trucs et conseils pour les aînés», «Prévention des chutes», «Le corps change...les besoins nutritionnels aussi», «L'ostéoporose et l'ostéo-arthrite», «Soins de la vue info-aînés», «Les produits de santé naturels».

Un résumé pour utiliser un repas santé est disponible sur demande. Pour en savoir davantage: canada.ca/guide alimentaire.

Une journée bien remplie et très intéressante par son contenu.
Merci à vous pour votre participation.

Raoul Déraspe, président,
Secteur «L» des Falaises

Procédures à suivre en cas de décès concernant nos assurances

ASSUREQ

Aide-mémoire pour la personne conjointe survivante en cas de décès du membre ASSUREQ

Ce document s'adresse à la personne conjointe survivante en cas de décès du membre ASSUREQ et consiste en un aide-mémoire des démarches à effectuer auprès de l'assureur SSQ concernant le régime d'assurance collective ASSUREQ.

Pour connaître l'ensemble des démarches à faire auprès des ministères et organismes gouvernementaux, nous vous suggérons de consulter le site Internet de Services Québec-citoyens, Que faire en cas de décès.

Lorsque survient le décès d'un membre ASSUREQ, la personne conjointe survivante peut choisir d'être assurée par le régime d'assurance maladie et d'assurance vie d'ASSUREQ à titre de personne adhérente, à condition d'être déjà assurée en vertu du statut de protection familial de ces régimes, immédiatement avant le décès de la personne adhérente.

Pour ce faire, des démarches sont nécessaires dans un délai prescrit qu'il est primordial de respecter sans quoi la personne conjointe survivante pourrait perdre son droit d'admissibilité au régime d'assurance collective ASSUREQ.

Lors du décès du membre ASSUREQ

Communiquer avec SSQ pour aviser du décès.
Peu après avoir été avisé, SSQ fera parvenir une enveloppe destinée à la personne conjointe survivante. Cette enveloppe contient un formulaire de demande d'adhésion à l'AREQ et un formulaire de continuation d'assurance à ASSUREQ pour la personne conjointe survivante.

Veuillez noter que l'enveloppe sera adressée à la succession et envoyée à l'adresse postale de la personne décédée.

La demande d'adhésion à ASSUREQ doit être transmise dans les **90 jours** suivant la date du décès. **Si ce délai n'est pas respecté, la personne conjointe survivante perd son droit d'admissibilité au régime d'assurance collective ASSUREQ**.

Les formulaires d'adhésion à l'AREQ et de continuation d'assurance à ASSUREQ doivent être retournés à l'AREQ.

Faire une demande de prestations d'assurance vie auprès de SSQ, s'il y a lieu (applicable uniquement si le membre ASSUREQ participait au régime d'assurance vie d'ASSUREQ avant son décès).

Le formulaire peut être obtenu en communiquant directement avec SSQ.

Cette demande doit être transmise dans les **90 jours** suivant le décès du membre ASSUREQ.

Montant de protection payable au(x) bénéficiaire(s) lors du décès du membre ASSUREQ

Âge au moment du décès du membre ASSUREQ	**Choix 1**	**Choix 2**	**Choix 3**
Moins de 60 ans	20 000 $	40 000 $	60 000 $
De 60 à 64 ans	15 000 $	30 000 $	45 000 $
65 ans ou plus	10 000 $	20 000 $	30 000 $

Coordonnées utiles

AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

320, rue St-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
Téléphone : 418 525-0611
Sans frais : 1 800 663-2408
Site internet : www.areq.lacsq.org

SSQ, Société d'assurance-vie inc.
2525, boulevard Laurier
C.P. 10500, succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6
Téléphone : 418 651-6962
Sans frais : 1 888 833-6962
Site Internet : www.ssq.ca

Réponse au jeu du bulletin précédent: 12 animaux

chat, oie, vache, cheval, pie, mule, veau, souris, chien, mouton, lapin
coq, oiseau, loup, rat, agneau, bouc, lion, fouine, requin, âne
bison, moineau, pou, ours, zèbre, huître, truie

Bourses de l'AREQ pour le soutien à la formation et le soutien aux arts

1- Bourse de L'AREQ pour le soutien à la formation

Ce programme s'adresse aux membres réguliers de l'AREQ ainsi qu'à leurs enfants ou petits-enfants (à condition qu'ils soient âgés d'au moins 12 ans).

Les candidates et candidats doivent être inscrits à un programme d'études offert par:

- une institution publique reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- un organisme d'éducation populaire reconnu par le MELS, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MESS).

Les bourses sont décernées dans les dix régions de l'AREQ, en rotation, sur une base triennale :
La région 01 est éligible pour cette année
Dans chaque région, la somme de 1 000$ est répartie également entre les récipiendaires. Cependant, les bourses sont d'un minimum de 250$ et d'un maximum de 500$.

Le formulaire pour la mise en candidature est disponible sur le site de l'AREQ. Le président du secteur doit recevoir le formulaire entre le 15 janvier et le 1er mars 2017.

Source: Areq-Csq

Pour plus d'informations: Raoul Déraspe 418-368-3998

2- Soutien aux arts

Cette année, ce programme s'adresse aux membres de notre secteur. La région détermine sur une base triennale l'alternance des secteurs.

Cette oeuvre sera présentée lors de l'assemblée générale, à Rimouski, le 18 mai prochain. Trois autres secteurs de notre région peuvent aussi y participer. Des billets seront en vente sur l'ensemble des oeuvres.

Au secteur « L » des Falaises, nous avons choisi une toile de Maurice Joncas, artiste peinte, membre de notre secteur. Cette toile vous sera présentée lors de notre assemblée générale sectorielle le 26 avril 2017, à l'hôtel des Commandants de Gaspé. Des billets seront en vente à cette occasion. Monsieur Joncas nous sommes honorés de votre participation. Tous les billets vendus rejoindront ceux de la région 01. Les tirages se feront lors de L'AGR à Rimouski et les profits iront à la Fondation Laure-Gaudreault.

Raoul Déraspe, président,
Secteur « L » des Falaises

La condition des femmes

Lors de notre future rencontre du 8 mars 2017, nous fêterons la journée internationale des femmes à Douglastown.

Grâce à la gentillesse de notre conseil d'administration, nous dégusterons un délicieux repas santé: des gaufres servies avec des fruits.

En relation avec notre plan d`action 2014-2017 qui nous propose de s`informer des initiatives visant l`amélioration des soins de fin de vie et de mieux comprendre le projet de loi 52: «Mourir dans la dignité», j`ai contacté deux infirmières retraitées ayant travaillé dans ce domaine afin qu'elles nous entretiennent sur cette approche qui se veut favoriser de meilleures fins de vie, moins souffrantes et plus conformes aux volontés et aspirations de chacun, et renforcer l`engagement solidaire envers les malades, leurs proches et les soignants.

De plus, le 7 et 8 décembre à Matane, je participerai à la réunion régionale des responsables sectorielles de la condition des femmes.

Odette Cavanagh, responsable,
La condition des femmes

Message très important à tous les membres

Sondage pour la remise du bulletin sectoriel

Notre secteur produit deux bulletins annuels. Le premier en décembre et le second en mai. Chaque membre reçoit ce journal qui nous est subventionné par le National. La version papier sera donc diffusée à chaque membre du secteur à moins que vous en fassiez la demande pour recevoir la version courriel.

Une version sera toujours disponible sur notre site internet: http://desfalaises.areq.lacsq.org

Si vous désirez recevoir le bulletin par courriel vous devez m'informer à l'adresse suivante: derasper@hotmail.com

Vous le recevrez à votre adresse courriel.

Si je ne reçois pas de message de votre part, je considérerai que vous préférez la version papier. Celle-ci vous sera acheminée par la poste ou remise lors d'une activité.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce sondage.

Raoul Déraspe président,
Secteur «L» des Falaises

Conditions de renouvellement pour le régime ASSUREQ au 1er janvier 2017

Résumé document A1617-AG-04

En septembre dernier, l'ASSUREQ et la CSQ ont procédé à l'analyse des conditions de renouvellement de notre assurance collective.

Régime à rétention et fixation des primes:

Il faut garder en tête l'équation suivante:
Primes = prestations versées + autres frais (frais administratif, marge bénéficiaire, prime de risque et capital de risque)

Deux facteurs influencent les primes:

expérience du groupe: composition démographique et comportements d'utilisation.
Donc: + de prestations versées = effet sur la prime.
hypothèses économiques : inflation et taux d'intérêt.
Donc: + d'inflation et – taux d'intérêt = effet sur la prime.

Régime d'assurance maladie:

Le facteur de projection est utilisé afin d'ajuster le régime. Les éléments considérés sont le taux d'inflation et l'accroissement de l'utilisation. Considérant la bonne santé du régime, l'ajustement variera entre 1,22$ et 3,68$ pour 2017. Voir le tableau à la fin.

Régime d'assurance vie:

Ce régime comprend deux types de protection: celui de la personne adhérente et celui de la personne conjointe et des enfants à charge. Depuis 2009, une surprime a été ajoutée de façon graduelle à la prime d'assurance vie. Pour 2017, l'augmentation contractuelle sera compensée par cette surprime. Donc, pas de variation des taux de prime.

Droit au paiement anticipé 2017: nouveau

Lorsque l'espérance de vie de la personne adhérente est inférieure à 12 mois, si demande par écrit est faite, elle a le droit de recevoir une prestation maximale de 20 000$ ou de 50% du montant de protection qu'elle détient.

Exemple: une personne de 60 ans et moins et ayant une assurance de 60 000$ peut se prévaloir d'un montant de 20 000$. Par contre la personne de 65 ans et + qui a maintenant une assurance de 30 000$ peut se prévaloir d'un montant de 15 000$.

Deux conditions sont exigées: espérance de vie inférieure à 12 mois et acceptation de son bénéficiaire si celui-ci est bénéficiaire irrévocable.
Le montant sera réduit de la prestation, au décès.

Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge:

Pour la protection de 5 000$ pour la personne conjointe et des enfants à charge, la prime sera maintenue au même niveau qu'actuellement.

Régime assurance maladie ASSUREQ

Variation de la prime mensuelle depuis 2012

Statut de protection	2012-14	2015-16	2017
Régime Santé			
individuel	19,76$	21,40$	22,62$
monoparental	23,96$	25,88$	27,32$
familial	38,34$	41,32$	43,54$
Régime Santé +			
individuel	33,38$	37,56$	39,59$

monoparental	40,06$	45,01$	47,41$
familial	63,09$	70,66$	74,36$

Primes mensuelles

Statut	Prime contractuelle	Congé de prime	Prime à payer
Assurance maladie			
Santé			
individuelle	25,62$	3$	22,62$
monoparentale	30,32$	3$	27,32$
familiale	46,54$	3$	43,54$
Santé +			
individuelle	42,59$	3$	39,59$
monoparentale	50,41$	3$	47,41$
familiale	77,36$	3$	74,36$
Assurance vie			
Choix 1			
individuelle	17,40$		17,40$
familiale	25,87$		25,87$

Choix 2			
individuelle	34,80$		34,80$
familiale	43,27$		43,27$
Choix 3			
individuelle	52,20$		52,20$
familiale	60,67$		60,67$

Simon Ouellet, responsable,
ASSUREQ, Rimouski

n.b. Ce texte est à titre de renseignements seulement. Pour toute information complémentaire au sujet du régime d'assurance collective ASSUREQ, nous vous invitons à communiquer avec le Service à la clientèle de SSQ au 418 651-6962 ou sans frais au 1888 833-6962.

La journée internationale des hommes

Le 19 novembre, dix-neuf membres se sont rencontrés au restaurant Le Bourlingueur pour un déjeuner amical.

La condition des hommes

Le 10 juin 2016, j'ai organisé une activité chez moi touchant l'arboriculture avec le spécialiste Samuel Pinna. Huit hommes ont pu s'initier à l'élagage et à l'entretien des arbres pendant plus de trois heures. Un lunch a été servi après l'activité. Nous avons tous aimé cette rencontre.

Daniel Laboissonnière, responsable,
La condition des hommes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SECTORIELLE DES FALAISES

Le conseil sectoriel des Falaises a le plaisir de vous inviter à son assemblée générale annuelle.

La convocation et le projet d'ordre du jour vous seront acheminés selon nos statuts et règlements. Lors de cette assemblée, il y aura élection à la présidence, à la deuxième vice-présidence et au secrétariat. Les membres actuels sont tous rééligibles pour un second mandat.
Un dîner sera servi après l'assemblée.

Date: le 26 avril 2017 à 9h30
Lieu: Auberge des Commandants, Gaspé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE REGIONALE - Région 01

Date: 18 mai 2017
Lieu: Centre des Congrès, Rimouski

Réservez votre participation à la présidence sectorielle avant le 1er avril

Raoul Déraspe, président,
Secteur «L» des Falaises
derasper@hotmail.com
418-368-3998

Condoléances

Madame Paulette Coulombe pour le décès de son frère, monsieur Amédée Coulombe, décédé le 2 juin 2016 au CISSS du Bas-St-Laurent, Installations de Matane, à l'âge de 82 ans.

Monsieur Germain Boulay pour le décès de son épouse, madame Fernande Sylvestre, décédée le 28 août 2016 au CISSS de la Gaspésie CHSLD Mgr Ross, à l'âge de 81 ans et 5 mois.

Monsieur Lorenzo Curadeau pour le décès de sa sœur, madame Lucienne Curadeau, décédée le 27 septembre au CISSS de la Gaspésie Hôpital de Gaspé, à l'âge de 91 ans et 10 mois.

Monsieur Arnold Ouellet pour le décès de sa mère, madame Rose Délima Robinson, décédée le 17 novembre 2016 au CISSS de la Gaspésie Hôpital de Gaspé, à l'âge de 99 ans.

Mesdames LouisetteBujold, Chritiane Bujold et monsieur Jocelyn Bujold pour le décès de leur mère, madame Juliette Beaudry, décédée le 24 novembre 2016, au CISSS de la Gaspésie CHSLD Mgr Ross, à l'âge de 99 ans et 5 mois.

Des membres nous ont quittés

Madame Colombe Huet Leblanc, décédée le 11 mai 2016 au CISSS de la Gaspésie Hôpital de Gaspé, à l'âge de 67 ans et 11 mois.

Monsieur Germain Boulay, décédé le 7 novembre 2016, au CISSS de la Gaspésie Hôpital de Gaspé, à l'âge de 86 ans et 11 mois.

Nos membres veulent s'assurer que leur proche décédé soit honoré par l'AREQ selon les règles établies.

Votre collaboration est essentielle pour nous en aviser afin que nous l'ajoutions au bulletin sectoriel.

Joyeux Noël
et Bonne
Année